



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement général, technologique et professionnel</p> <p>Bureau de la formation des personnels et de l'information</p> <p>Sous-Direction de l'Administration de la Communauté Educative</p> <p>Bureau des emplois et des moyens des établissements publics</p> <p>Adresse : 1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS Suivi par :</p> <p>Tél : 01 49 55 51 55 ou 01 49 55 51 71 Fax : 01 49 55 56 17 ou 49 55 52 25 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/POFEGTP/SDACE/N2003-2054</p> <p>Date : 15 JUILLET 2003</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Madame et Messieurs les Directeurs
Régionaux de l'Agriculture et de la Pêche

 Nombre d'annexes :

Objet : Déroulement de la formation :

- des personnels de direction sur la liste d'aptitude 2004 des personnels de direction,
- des personnels retenus par la commission de sélection 2004 des directeurs de CFPPA et CFA et des directeurs d'exploitation agricole ou d'atelier technologique.

Bases juridiques :

Résumé :

MOTS-CLES : cycle d'adaptation à l'emploi, personnels de direction, formation.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration Centrale Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM Inspection Générale de l'Agriculture Conseil Général du GREF Inspection de l'Enseignement Agricole Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p>	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales de l'Enseignement agricole public</p>

Les personnels de direction jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Qu'ils soient proviseurs, directeurs de centre (CFA - CFPPA - exploitation agricole ou d'atelier technologique) ils doivent :

- faciliter l'accès de tous à la formation en mobilisant les moyens dont ils disposent,
- aider les élèves, étudiants, stagiaires, apprentis à réussir leur insertion professionnelle,
- mettre en œuvre les missions de l'enseignement agricole telles qu'elles ont été redéfinies dans la loi d'orientation agricole.

Cela implique qu'au-delà de la gestion administrative et financière de leur établissement, ils puissent jouer un rôle dynamique, en interne auprès des personnels placés sous leur responsabilité, en externe, auprès des interlocuteurs institutionnels avec lesquels ils sont appelés à collaborer.

Enfin, en tant que fonctionnaires d'autorité, ils sont les représentants de l'État et doivent ainsi assurer cette fonction avec toute la rigueur nécessaire dans le respect des règles hiérarchiques.

Leur formation est confiée à l'ENESAD de Dijon. Elle prend en compte toutes les facettes de leur métier et leur permet de développer les compétences liées à son exercice.

Pour le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche
La Chargée de la Sous-Direction POFEGTP
Brigitte FEVRE

1. Public concerné

Il s'agit des personnels inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction au titre de l'année 2004 ou ayant obtenu un avis favorable de la commission chargée d'examiner les candidatures aux emplois de directeurs de CFPPA et CFA et des directeurs d'exploitation agricole ou d'atelier technologique.

2. Formation

Le cycle d'adaptation à l'emploi comprend des parties communes à l'ensemble des personnels de direction et des formations spécialisées selon les fonctions à exercer.

- un tronc commun constitué de 8 semaines se déroulant de fin septembre 2003 à octobre 2004 et portant sur les thématiques figurant au tableau ci-joint,
- des formations spécialisées : 1 semaine se déroulant entre mars et mai 2003,
- un stage auprès d'un tuteur :
 - . proviseurs, DEA/AT : 2 semaines entre novembre 2003 et juin 2004,
 - . directeurs CFA-CFPPA : appui permanent entre avril 2004 et mars 2005.

La formation d'adaptation à l'emploi est obligatoire et conditionne la nomination sur un emploi de direction en septembre 2003.

3. Remplacement des agents

Pour pallier l'absence des agents assurant un service d'enseignement en LEGTA ou LPA, il est attribué un crédit forfaitaire équivalent à six semaines de formation.

Ces sommes seront incluses dans l'enveloppe des crédits mis à disposition des services régionaux.

Cette disposition ne concerne pas les agents faisant fonction de proviseur-adjoint, de directeur de CFPPA, de directeur de CFA ou de directeur d'exploitation.

4. Formation d'appui à la prise de fonction

La formation d'appui à la prise de fonction a pour objet de compléter la formation d'adaptation à l'emploi. Elle présente un caractère obligatoire et se situe en parallèle à l'appui apporté par l'inspection de l'enseignement agricole. Elle donne priorité pour l'inscription aux actions de formation.

Les proviseurs et directeurs de centre bénéficient d'un crédit de formation de trois semaines à effectuer au cours des deux années suivant la formation d'adaptation à l'emploi.

FORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION 2003 – 2004

Calendrier de la formation

	Contenu des sessions	Dates ou périodes	Publics
CYCLE D'ADAPTATION A L'EMPLOI (obligatoire)			
	<u>Module 1</u> : L'EPLEFPA, acteur Local de la mise en œuvre de politiques publiques	du 29 septembre au 03 octobre 2003 Lieu : DIJON	TOUS STAGIAIRES
TRONC	<u>Module 2</u> : Cadre juridique et administratif de l'EPLEFPA (I)	du 03 au 07 novembre 2003 Lieu : DIJON	
	<u>Module 3</u> : Cadre juridique et administratif de l'EPLEFPA (II)	du 01 au 05 décembre 2003 Lieu : DIJON	
COMMUN	<u>Module 4</u> : L'EPLEFPA et DRAF/SRFD, acteurs d'une politique régionale	du 19 au 23 janvier 2004 3 s/groupes Lieu à déterminer (en DRAF/SRFD)	
	<u>Module 5</u> : Management et communication	3 s/groupes : - 05 au 09 janvier 2004 (s/groupe 1) ou 02 au 06 février 2004 (s/groupe 2) ou 05 au 09 avril 2004 (s/groupe 3) Lieu : DIJON	
	<u>Module 6</u> : Gestion financière de l'EPLEFPA	3 s/groupes : - 05 au 09 janvier 2004 (s/groupe 1 et 2) lieu : Auch ou Périgueux ou du 02 au 06 février 2004 (s/groupe 3) lieu : Macon	
	<u>Module 7</u> : Diagnostic et axes stratégiques de l'EPLEFPA	du 08 au 12 mars 2004 Lieu : DIJON	
FORMATIONS SPECIALISEES	<u>Module 8</u> : Organisation et fonctionnement des centres constitutifs (I)	du 22 au 26 mars 2003 Lieux : s/groupes proviseurs : DIJON s/groupe directeurs CFPPA/CFA Nancy et Toul s/groupe DEA et AT : Château Salins et Bar le Duc	
STAGE AUPRES D'UN TUTEUR	- Proviseurs et DEA/AT : 30/06/04 - Directeurs CFA et CFPPA : Appui permanent entre le 01/04/04 et 31/03/05	2 semaines entre le 01/11/03 et	
FORMATION A LA PASSATION DE SERVICE		Juillet 2004 Lieu : PARIS	Directeurs d'EPLEFPA
PRISE DE FONCTION		Septembre 2004	

CYCLE D'ADAPTATION A L'EMPLOI (suite)			
TRONC COMMUN	<u>Module 9</u> : EPLEFPA et dimension européenne	Octobre 2004	TOUS STAGIAIRES
PHASE D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE FONCTION ET CREDIT FORMATION			
Directeurs d'EPLEFPA, CFA, CFPPA, EA et AT : - accompagnement à la prise de fonction par l'Inspection de l'enseignement agricole et présentation d'un diagnostic de l'EPL, du CFA, du CFPPA ou de l'EA/AT. - crédit de trois semaines de formation sur 2004 et 2005 (directeurs d'EPL, de CFA et CFPPA) - crédit formation à déterminer pour les DEA et AT			